
Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
11, 12 ET 13 JUILLET 2023, HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)**

Résolution n° 60/2023

TITRE: Mesures visant à remédier aux conséquences de la crise des opioïdes

OBJET: Santé

PROPOSEUR(E): Rachel Manitowabi, Cheffe, Première Nation non cédée de Wikwemikong, Ont.

COPROPOSEUR(E): David Pratt, mandataire, Nation crie de James Smith, Sask.

DÉCISION: Adoptée; 1 objection; 1 abstention

ATTENDU QUE :

- A. En vertu de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) :
- i. Article 7 : Les Autochtones ont droit à la vie, à l'intégrité physique et mentale, à la liberté et à la sécurité de la personne;
 - ii. Article 18 : Les peuples autochtones ont le droit de participer à la prise de décisions sur des questions qui peuvent concerner leurs droits, par l'intermédiaire de représentants qu'ils ont eux-mêmes choisis conformément à leurs propres procédures, ainsi que le droit de conserver et de développer leurs propres institutions décisionnelles;
 - iii. Article 40 : Les peuples autochtones ont le droit d'avoir accès à des procédures justes et équitables pour le règlement des conflits et des différends avec les États ou d'autres parties et à une décision rapide en la matière, ainsi qu'à des voies de recours efficaces pour toute violation de leurs droits individuels et collectifs. Toute décision en la matière prendra dûment en considération les coutumes, traditions, règles et systèmes juridiques des peuples autochtones concernés et les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 13^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)

JOANNA BERNARD, CHEFFE NATIONALE PAR INTÉRIM

60 – 2023
Page 1 de 6

- B. Le Canada continue de traverser une crise de toxicité à cause de produits non réglementés qui sont principalement des opioïdes. Entre janvier 2016 et juin 2022, le pays a compté au total 32 632 décès inhérents à la toxicité des opioïdes. Une étude nationale sur les hospitalisations liées à un empoisonnement aux opioïdes a révélé des taux plus élevés parmi les personnes à faible niveau de revenu et d'éducation, les chômeurs ou les inactifs, les Autochtones, les personnes membres d'une famille monoparentale et les personnes qui consacrent plus de 50 % de leur revenu au logement.
- C. En 2011, l'Assemblée des Premières Nations (APN), Santé Canada et la Fondation autochtone nationale de partenariat pour la lutte contre les dépendances (aujourd'hui Thunderbird Partnership Foundation) ont publié *Honorer nos forces : Cadre renouvelé du programme de lutte contre les toxicomanies chez les Premières Nations du Canada*. Étant donné que ce cadre vise à traiter tous les problèmes de toxicomanie, le Secteur de la santé travaille avec Services aux Autochtones Canada pour assurer le suivi des recommandations du cadre. Cela permet d'orienter les mesures à venir concernant le cadre lui-même et la manière dont il pourrait soutenir la stratégie de l'APN sur les opioïdes.
- D. La résolution 82/2016 de l'APN, *Élaboration d'une stratégie des Premières Nations en matière d'opioïdes*, demandait au Comité des Chefs sur la santé d'élaborer un plan d'action propre aux Premières Nations pour s'attaquer à la crise des opioïdes.
- E. En réponse, la Stratégie sur les opioïdes propre aux Premières Nations a été lancée en 2019; elle a depuis été communiquée à toutes les Premières Nations au Canada. L'APN a également tenu une séance de dialogue sur la Stratégie sur les opioïdes lors de l'Assemblée générale annuelle de 2019, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Les participants ont mis l'accent sur certains domaines prioritaires, tels que la sensibilisation communautaire, l'utilisation de la Naloxone, la façon dont les membres vivant en milieu urbain sont touchés et la nécessité d'adopter une approche axée sur les déterminants sociaux de la santé.
- F. La résolution 89/2018 de l'APN, *Réponse à la crise en cours des opioïdes et de la méthamphétamine*, enjoignait à l'APN de:
- i. Demander à Services aux Autochtones Canada de s'engager à verser immédiatement aux Premières Nations un financement durable, prévisible et à long terme pour :

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 13^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)



JOANNA BERNARD, CHEFFE NATIONALE PAR INTÉRIM

60 – 2023
Page 2 de 6

- ii. appuyer la mise en œuvre des recommandations formulées dans la stratégie des Premières Nations en matière d'opioïdes (stratégie en matière d'opioïdes);
 - iii. élargir ou reformuler les recommandations et les interventions proposées dans la stratégie en matière d'opioïdes afin de contrer l'utilisation de médicaments vendus sans ordonnance chez les Premières Nations;
 - iv. élargir ou reformuler les recommandations et les interventions proposées dans la stratégie en matière d'opioïdes afin de contrer l'utilisation de méthamphétamine et d'autres drogues illicites vendues sans ordonnance chez les Premières Nations;
 - v. appuyer les Premières Nations dans leurs démarches concernant les déterminants sociaux de la santé qui contribuent à aggraver les problèmes de toxicomanie chez les Premières Nations;
 - vi. aider les Premières Nations à renforcer leur capacité de procéder à une intervention précoce et à offrir de la formation en matière de prévention qui va au-delà des méthodes de la médecine occidentale et fait appel à des méthodes ancrées dans les traditions des Premières Nations;
 - vii. faire en sorte que les Premières Nations puissent continuer à pratiquer la médecine et les méthodes de guérison traditionnelles afin d'assurer leur bien-être;
 - viii. en partenariat avec les organismes de mieux-être mental des Premières Nations, aider l'APN à organiser un forum sur le mieux-être mental et les toxicomanies qui examinera les réponses à la dépendance aux opioïdes et à la méthamphétamine.
- G. La résolution 109/2019 de l'APN, *Approches de guérison des Premières Nations face à la crise de la consommation d'opioïdes*, enjoignait à l'APN de demander à Services aux Autochtones Canada et à Santé Canada de remplir leurs obligations fiduciaires de soutenir et financer intégralement les approches holistiques de guérison des Premières Nations visant à enrayer la crise de la consommation d'opioïdes.
- H. Dans sa proposition prébudgétaire 2023, l'APN a demandé au Canada d'investir 1,3 milliard de dollars sur cinq ans dans le Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones (PNLAADA) afin d'aider les Premières Nations à répondre à leurs besoins liés à la consommation de substances.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 13^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)



JOANNA BERNARD, CHEFFE NATIONALE PAR INTÉRIM

60 – 2023
Page 3 de 6

- I. Bien qu'ils ne constituent que 2,6 % de la population totale, les Autochtones ont représenté 10 % des décès par surdose en 2017. Les femmes autochtones risquent huit fois plus que les femmes non autochtones de subir une surdose non mortelle et cinq fois plus une surdose mortelle.
- J. Les Premières Nations au Yukon ont été terriblement touchées. En mars 2023, la coroner en chef du Yukon, Heather Jones, a consigné 25 décès survenus l'an dernier parmi la population territoriale, qui compte environ 43 000 habitants, à la suite d'une consommation de substances toxiques, dont 20 ont été provoqués par une surdose d'opioïdes. Par rapport au nombre d'habitants, ce taux est pire qu'en Colombie-Britannique, qui a enregistré l'an dernier le plus grand nombre de décès au pays (2 272 personnes), qui sont probablement attribuables à la toxicité de produits illicites. Sur les 25 décès signalés l'an dernier à la suite d'une surdose de substance toxique, 17, soit environ les deux tiers, étaient des membres des Premières Nations. Le Bureau des statistiques du Yukon estime que les Autochtones représentent 22,3 % de la population totale du territoire.
- K. En 2016, le Canada a lancé la *Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances*, une approche axée sur la santé publique qui décrit un cadre de mesures fondées sur des données probantes pour réduire les méfaits liés à la consommation de substances au Canada. La Stratégie repose sur quatre piliers : la prévention, le traitement, la réduction des méfaits et l'application de la loi.
- L. En 2018, une table ronde d'application de la loi organisée par Sécurité publique Canada a conclu qu'il n'y avait pas suffisamment de ressources pour effectuer un travail policier intégré dans les communautés autochtones. Les capacités en matière d'application de la loi sont trop limitées pour affronter la crise des opioïdes parmi les autres problèmes qui touchent les communautés autochtones. Les recommandations étaient les suivantes :
- i. accroître la disponibilité du traitement sur demande;
 - ii. établir une capacité en matière d'application de la loi pour faciliter l'accès à ces services;
 - iii. attribuer plus de ressources pour faire un travail policier intégré dans les collectivités autochtones;
 - iv. S'assurer que les personnes qui ont une expérience personnelle font partie de la conversation portant sur les opioïdes.
- M. Selon un article d'opinion publié en mars 2023 dans la revue médicale *The Lancet*, au Canada, compte tenu des indicateurs disponibles, même après une décennie, les stratégies efficaces nécessaires pour freiner et

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 13^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)



JOANNA BERNARD, CHEFFE NATIONALE PAR INTÉRIM

60 – 2023
Page 4 de 6

inverser la crise des décès dus aux opioïdes demeurent pratiquement inexistantes. De plus, l'évolution des caractéristiques a ajouté de nouveaux défis.

- N.** Si les décideurs politiques avaient sincèrement l'intention de faire reculer l'épidémie de décès par surdose, ils devraient déployer des stratégies systématiques de prévention des risques et de « contrôle des vecteurs » à l'échelle de la population qui ciblent les causes principales des décès par surdose. Cela nécessite ni plus ni moins de fournir au plus grand nombre de personnes à risque possible des substances sûres, prévisibles et de qualité pharmaceutique qui les empêchent efficacement de continuer à consommer des produits illicites toxiques et d'y être exposés.
- O.** La réponse à la crise des opioïdes et des drogues dans les communautés pourrait nécessiter un meilleur accès aux services de police des Premières Nations, à la justice réparatrice, aux pavillons de guérison et à d'autres mesures indispensables déterminées par les Premières Nations.

POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :

- 1.** Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'entreprendre des activités de plaidoyer et de fournir un soutien politique aux Premières Nations qui souhaitent intenter un procès en droit civil contre les trafiquants et les personnes responsables de la perte de vies humaines parmi les Premières Nations afin qu'elles obtiennent des réparations pour ce nouveau génocide, qui aideront les familles dans leur guérison et qui fourniront aux Premières Nations des moyens pour mettre en œuvre des mesures de lutte contre la crise des opioïdes.
- 2.** Demandent à l'APN d'exiger du gouvernement fédéral :
 - a.** qu'il soutienne les Premières Nations dans leurs efforts visant à faire considérer les services de police comme un service essentiel;
 - b.** qu'il fournisse un soutien accru à la GRC pour qu'elle mette en place, à la demande des Premières Nations intéressées, des mesures de soutien adaptées à la culture et tenant compte des traumatismes pour entretenir des relations avec les gouvernements des Premières Nations et leurs citoyens;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 13^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)



- c. qu'il fournisse immédiatement des ressources à toutes les Premières Nations intéressées, y compris celles au Yukon, pour créer, mettre en œuvre et maintenir des programmes d'agents de sécurité communautaire;
 - d. qu'il veille à ce que les gouvernements des Premières Nations qui souhaitent fournir un accès sûr et fiable à des substances prévisibles de qualité pharmaceutique obtiennent les moyens nécessaires pour fournir cet accès dans l'exercice de leurs droits inhérents et issus des traités;
 - e. qu'il fournisse un financement et un soutien pour des comités consultatifs permanents sur la prévention de l'addiction aux opioïdes et la réduction des méfaits, ainsi que pour des organismes d'application de la loi et les fournisseurs de soins de santé, qui comprendront des représentants de comité vivant ou ayant vécu une expérience.
3. Enjoignent à l'APN de demander à Services aux Autochtones Canada de fournir des comptes rendus sur des recommandations issues du cadre *Honorer nos forces* et de la Stratégie de l'APN sur les opioïdes, et de s'assurer que tout travail visant à tenir les Premières Nations informées sur les recommandations comble les lacunes déterminées et garantisse aux Premières Nations que le cadre *Honorer nos forces* et la Stratégie sur les opioïdes répondent pertinemment à leurs besoins.
4. Enjoignent à l'APN de demander à SAC de veiller à ce qu'un financement flexible amélioré soit accessible à toutes les Premières Nations qui souhaitent mettre en œuvre le cadre *Honorer nos forces* et la Stratégie sur les opioïdes et de travailler avec les organismes de mieux-être mental des Premières Nations pertinents capables d'aider les Premières Nations à répondre à leurs besoins liés à la consommation de substances.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 13^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)



JOANNA BERNARD, CHEFFE NATIONALE PAR INTÉRIM

60 – 2023
Page 6 de 6